



## REGLEMENT INTERIEUR ASDR

1. L'accès au cours est conditionné au paiement de sa cotisation.
2. La carte d'adhérent pourra vous être demandée à tout moment.
3. Les cours ne seront assurés qu'avec un minimum de 3 personnes.
4. Le Comité Directeur se réserve le droit de modifier le planning en cours d'année pour quelque raison que ce soit.
5. Les animaux sont strictement interdits dans la salle et les vestiaires.
6. Il est interdit de pénétrer dans la salle avec des chaussures (de ville ou autre) venant de l'extérieur.
7. La ville de Rosny Sous-Bois, propriétaire des locaux, et le club, occupant à titre gracieux, ne seront en aucun cas responsables des vols ou dégradations d'effets personnels.
8. Pendant les vacances scolaires certains cours pourraient être supprimés du fait de leur faible fréquentation.
9. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.
10. Le comité Directeur s'autorise à interdire l'accès aux cours à un(e) adhérent(e) si celui-ci ou celle-ci met en péril le bon fonctionnement et/ou la réputation de l'association.
11. Il est interdit de manger ou fumer dans les salles.
12. Il est interdit de faire du commerce de produits sans l'autorisation du Président.
13. Il est interdit de distribuer des tracts politiques ou religieux.
14. L'adhérent doit avoir fourni lors de son inscription une photo d'identité ainsi que l'intégralité de sa cotisation (les dates de prélèvement seront notées sur la fiche d'inscription). Les éléments renseignés sur le questionnaire QS-Sport conditionnent la validité du certificat médical pour une durée maximale de 2 ans consécutifs.
15. Il est obligatoire d'apporter une serviette éponge pour couvrir son tapis de sol (salle de gym).
16. Il est interdit aux enfants accompagnant leurs parents de rentrer dans les salles de cours pour des raisons d'assurance et de sécurité.
17. L'attestation de paiement employeur ne sera délivrée qu'après acquittement de l'intégralité de la cotisation.

### **Données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 concernant le Règlement Général pour la Protection de Données, nous vous informons que :

- les informations collectées sur ce formulaire sont obligatoires,
- elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de l'association,
- les destinataires de ces informations sont les membres de l'association assurant cette gestion,
- ces données seront conservées toute la durée de votre inscription augmentée de la durée de conservation imposée par les règles applicables en matière de prescription légale
- vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez vous adresser à l'un des membres du Comité Directeur.